

## CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

---

AVIS PUBLIC est donné que le Comité de démolition tiendra une séance par visioconférence et diffusée en direct sur le Facebook de la Ville de Carignan, le 19 août 2020 à 19 h, afin de statuer, conformément au règlement no 518 (2019) relatif à la démolition de bâtiments, sur la demande d'autorisation de démolition ayant trait au bâtiment suivant :

1. Dossier : 2020-024 – 1994, rue des Tulipes

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière, par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève Poulin, greffière  
2555, chemin Bellevue  
Carignan (Québec) J3L 6G8

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ces questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à cette demande à l'adresse courriel suivante : [info@villedecarignan.org](mailto:info@villedecarignan.org).

Donné à Carignan, ce 3 août 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 3 août 2020 et que le présent avis a été affiché sur le bâtiment mentionné ci-dessous le 3 août 2020 ainsi qu'à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 3 août 2020.

1. 1994, rue des Tulipes (propriétaires : Denise Simard et Yves Benoit succession)

Donné à Carignan, ce 3 août 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière